



Certibiocide nuisibles

Les objectifs pédagogiques

- Connaître et respecter les consignes et la réglementation
- Élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides
- Connaître les produits et les différents modes d'actions
- L'élimination et le stockage des déchets.

**En
formation continue**

Public concerné et modes de financement

Personne encadrant de chantier d'application ou personnes effectuant la vente de produits biocides professionnels.

Modes de financement : Pôle emploi ; VIVEA...

Pré-requis et conditions d'inscription

Maîtrise du français et opérations de base.

Programme de formation

- Accueil et lancement de la formation
- Introduction
- Réglementation
- Les insectes et les insecticides
- Les autres vertébrés et les moyens de lutte
- Les rongeurs et les rodenticides
- Prévention des risques sur la santé
- Prévention des risques environnementaux
- Questions réponses
- Test de fin de formation.

Modalités pédagogiques

Livrets de formation, travail de groupe, échanges de pratiques.
La formation se déroule en apport théorique au CFPPA.

Méthodes d'évaluation

Vérification de l'acquisition des compétences par un test sous forme de QCM.

Validation de la formation

Attestation d'obtention du Certibiocide et un certificat de réalisation sont remis à chacun des participants.

Contact : Cédric AUGIER 04 90 60 80 90
Cédric.augier@educagri.fr

Dates

Voir calendrier

Horaires

8h30-12h00 & 13h-16h30
Soit 21 heures de formation.

Lieu

Campus Provence-Ventoux
CFPPA
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et Tarif

Nous contacter

**Campus
Provence-Ventoux
CFPPA**

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur
notre site internet.



Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.

Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perrri@educagri.fr

